

Agence d'évaluation d'impact du Canada

L'ÉVALUATION RÉGIONALE DU FLEUVE SAINT-LAURENT - ERSL

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

MARS 2025



Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Impact Assessment
Agency of Canada

Canada

CE QUE SONT LES ÉVALUATIONS RÉGIONALES

Études réalisées dans les zones de projets actuels ou d'aménagements prévus, dans le but d'éclairer la planification et la gestion des effets cumulatifs et les évaluations d'impact de projets.

N'évaluent pas une seule proposition de développement, mais les effets potentiels de multiples développements et activités (actuels et futurs) dans une région géographique.

Résultats potentiels:

- Compiler les informations, identification de lacunes
- Description d'effets potentiels
- Identification de recommandations (mesures d'atténuation, interventions prioritaires, mesures d'amélioration...)
- Etc.

Les articles 92 et 93 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) autorisent le ministre de l'Environnement à procéder à des évaluations régionales dans une région donnée.

CONTEXTE

En juillet 2020, le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) a présenté une demande au ministre de l'Environnement pour une évaluation régionale d'une région du fleuve Saint-Laurent. En juillet 2021, le ministre a décidé d'aller de l'avant avec l'ERSL.

À l'automne 2024, le ministre a autorisé l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'AEIC) à mener l'ERSL conformément au par. 93(1)a)(ii) de la LEI. L'AEIC a décidé de mener l'ERSL en partenariat avec le MCK et les autres Premières Nations intéressées.

La version provisoire du mandat a été développée conjointement par l'AEIC, le MCK et les autres Premières Nations intéressées.

Nous sollicitons les commentaires du public jusqu'au 29 mars 2025. Les commentaires/contributions reçus seront considérés dans la version finale du mandat. Le mandat final sera approuvé par les Chefs et le ministre. L'évaluation débutera une fois le mandat approuvé.



MESSAGES CLÉS

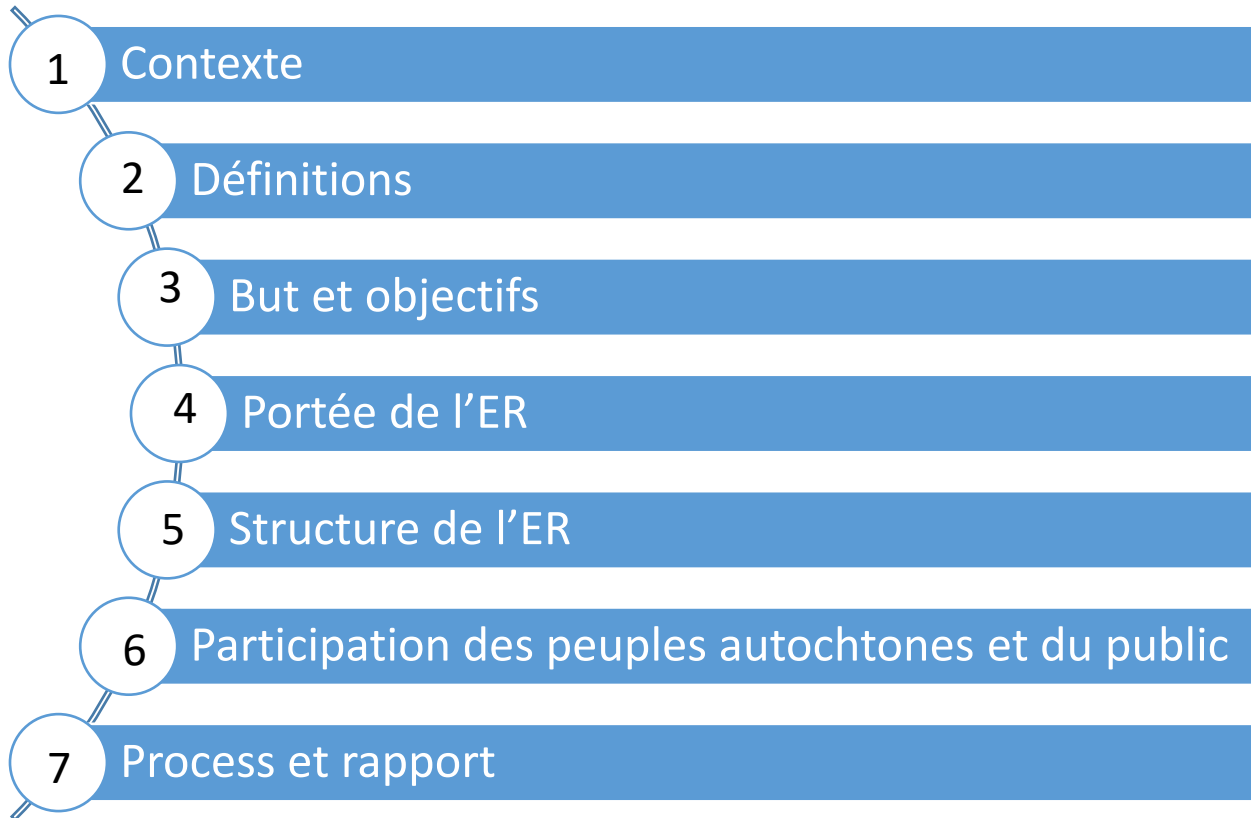
Le mandat doit être conforme aux exigences de la *Loi sur les évaluations d'impact* et respecter les compétences fédérales et provinciales.

Les ER évaluent les changements causés à l'environnement et aux conditions sanitaires, sociales et économiques, et les répercussions positives et négatives de ces changements, c'est-à-dire qu'elles ne se limitent pas aux « *effets négatifs relevant de la compétence fédérale* ».

Les ER doivent être prises en compte dans l'évaluation d'impact d'un projet spécifique ; elles permettent d'améliorer l'efficacité et l'efficience des évaluations d'impact et à éclairer la prise de décision.



SECTIONS DU MANDAT



BUT

Acquérir une compréhension approfondie de l'état du Saint-Laurent

- *En particulier, les relations entre les activités concrètes ciblées, les activités complémentaires historiques et existantes, les écosystèmes et les droits et intérêts des Premières Nations.*

Établir un ensemble de conditions de référence et de conditions ciblées qui tiennent compte des connaissances autochtones et celles issues de la science occidentale moderne

Identifier des stratégies pour ces projets et d'autres efforts pour atteindre des gains environnementaux et sociaux d'une manière efficace et collaborative.

OBJECTIFS

Contexte régional

Effets positifs et négatifs actuels des activités concrètes ciblées et des activités complémentaires

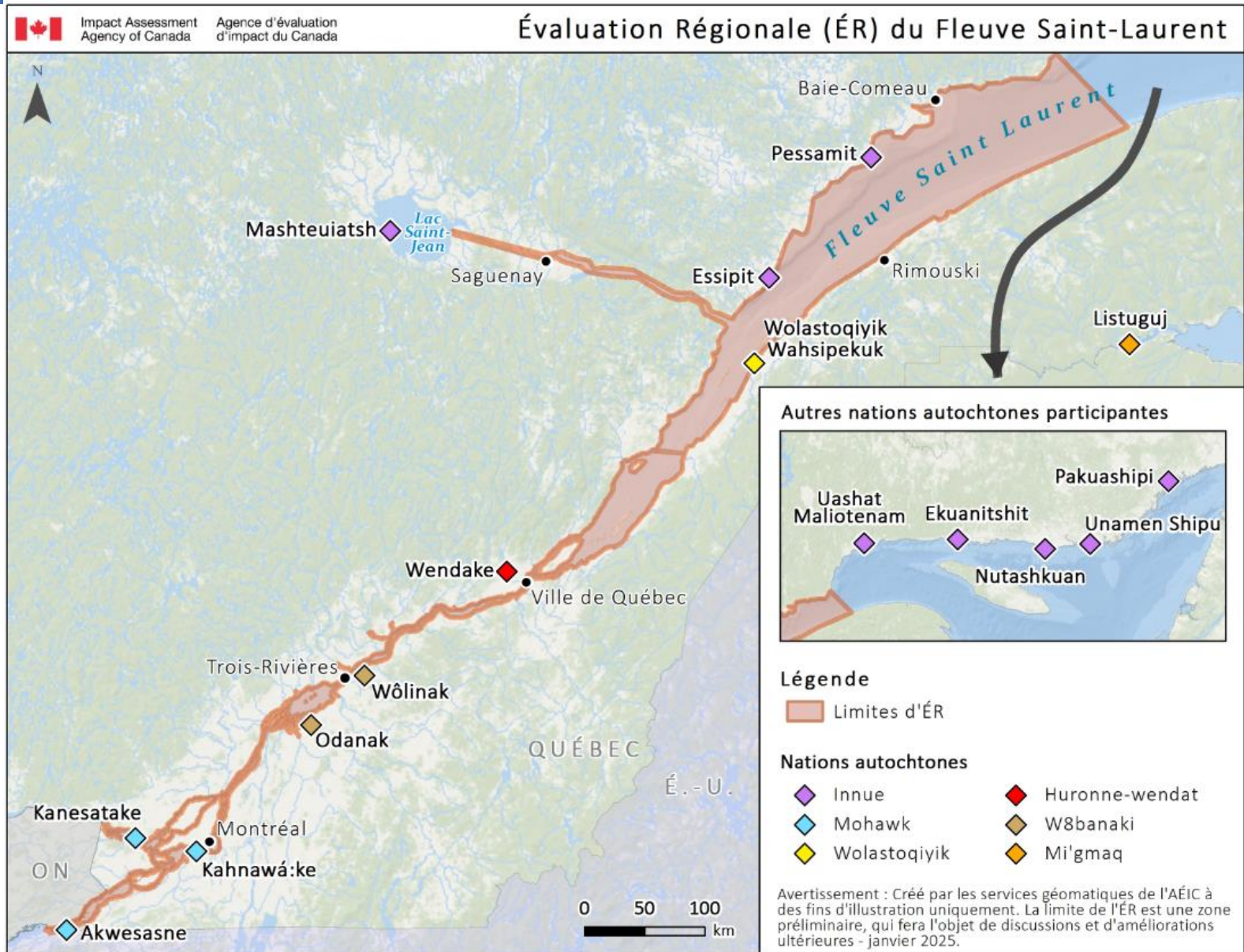
Effets cumulatifs

Lacunes et possibilités de les combler

Recommandations, y compris les interventions prioritaires et les mesures d'amélioration

Comment les recommandations peuvent-elles améliorer l'efficacité et l'efficience des évaluations d'impact

AIRE D'ÉVALUATION SUGGÉRÉE



PRIORITÉS D'ÉVALUATION

Changements à l'environnement sur :

- La qualité et la quantité de l'eau;
- La qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre;
- La qualité des sols et des sédiments;
- La faune et son habitat, y compris les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et les poissons et leur habitat;
- La flore, y compris les espèces en péril;
- L'intégrité du littoral;
- Les zones sensibles et protégées (existantes et proposées).

Changements aux conditions sanitaires, sociales, culturelles et économiques:

- Bien-être de la communauté;
- Usages du fleuve et des berges;
- Activités.

Changements spécifiques aux peuples autochtones :

- Les droits et intérêts;
- L'accès et la connexion aux terres et aux ressources;
- L'expérience en territoire;
- La quantité, qualité et la suffisance des ressources et la souveraineté alimentaire;
- Les artefacts et sites d'importance archéologique, culturelle ou cérémonielle;
- La transmission intergénérationnelle.



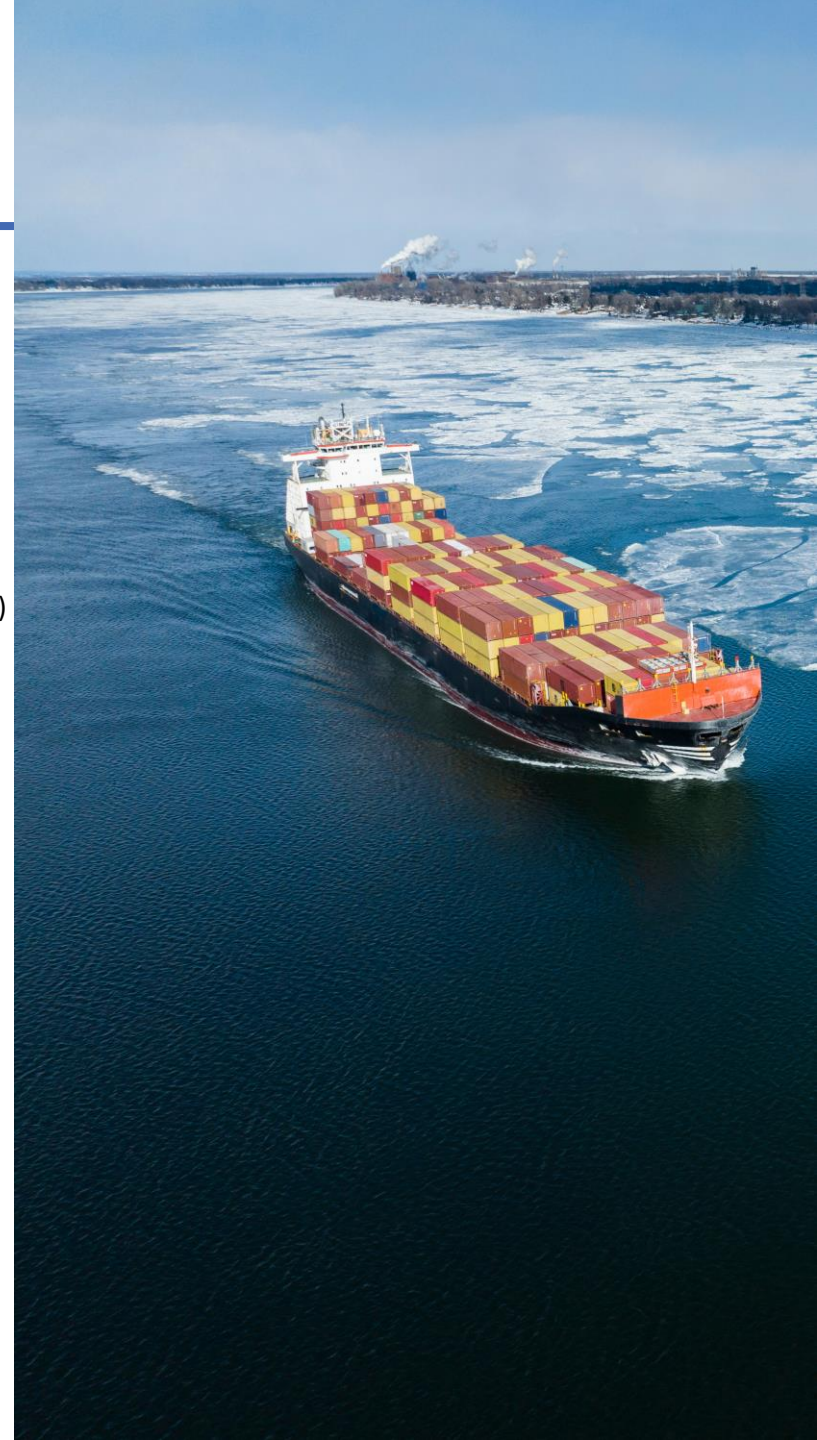
ACTIVITÉS CIBLÉES POUR L'ÉVALUATION

Activités concrètes ciblées :

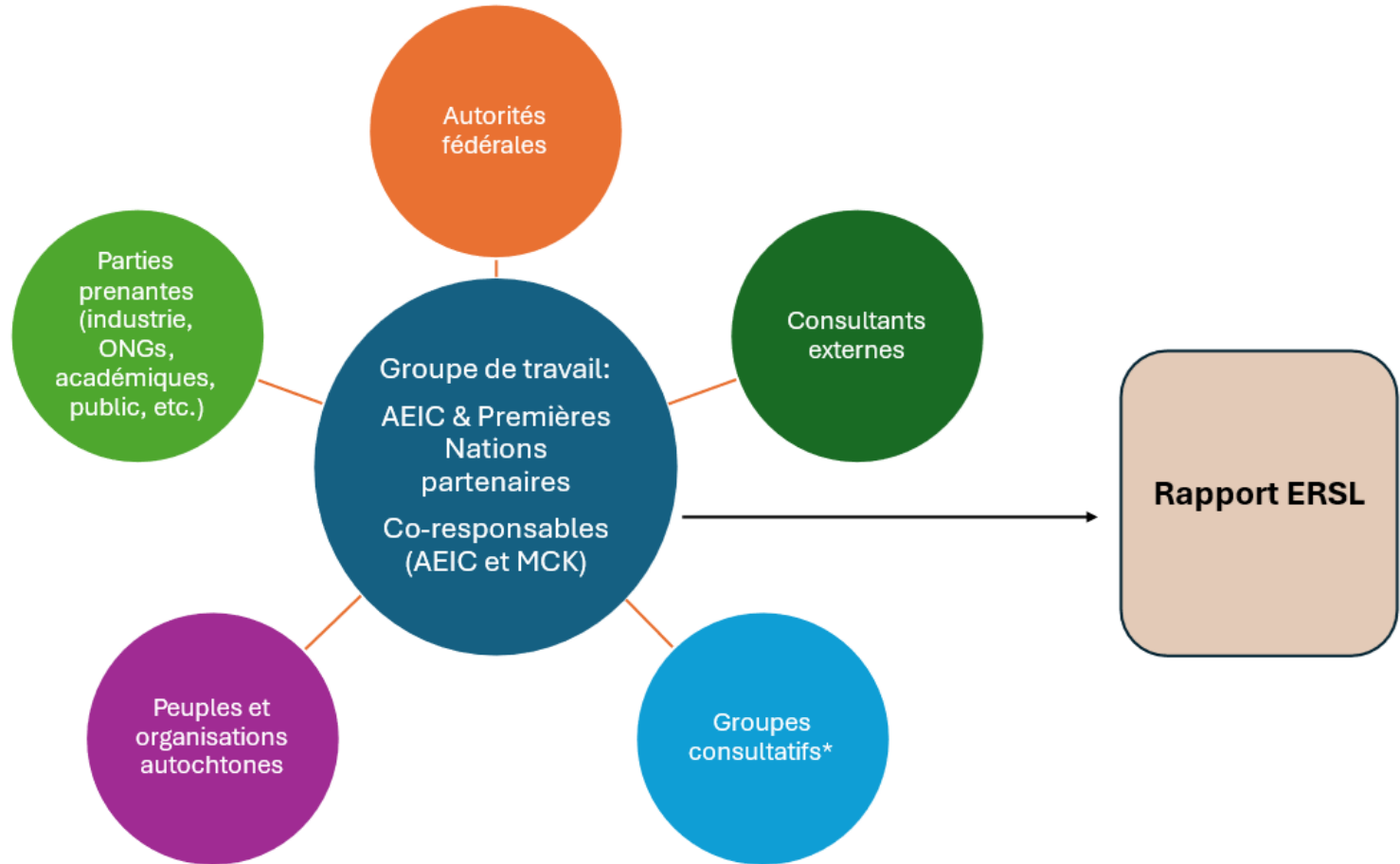
- Installations et aménagements portuaires
- Structures d'aide à la navigation
- Ponts
- Construction et aménagement immobilier
- Barrage et réservoirs
- Dragage et gestions des sédiments
- Remblayage
- Mise en place d'infrastructures visant à limiter l'érosion (p.ex. enrochement, murets)
- Aménagements fauniques (projets de compensation)

Activités complémentaires:

- Ruissellement agricole
- Barrages et réservoirs
- Dragage et gestion des sédiments
- Remblayage
- Activités de navigation
- Activités récréatives
- Prises d'eau et rejets municipaux et industriels, incluant débordements d'eaux usées et effluents de stations d'épuration
- Production d'électricité
- Ruissellement urbain (ex.: sels de voirie)
- Récolte de ressources (chasse, pêches commerciales et récréatives, récoltes d'algues, aquaculture, écloseries...)
- Mise en place d'infrastructures visant à limiter l'érosion
- Artificialisation des berges
- Privatisation des terres/des berges



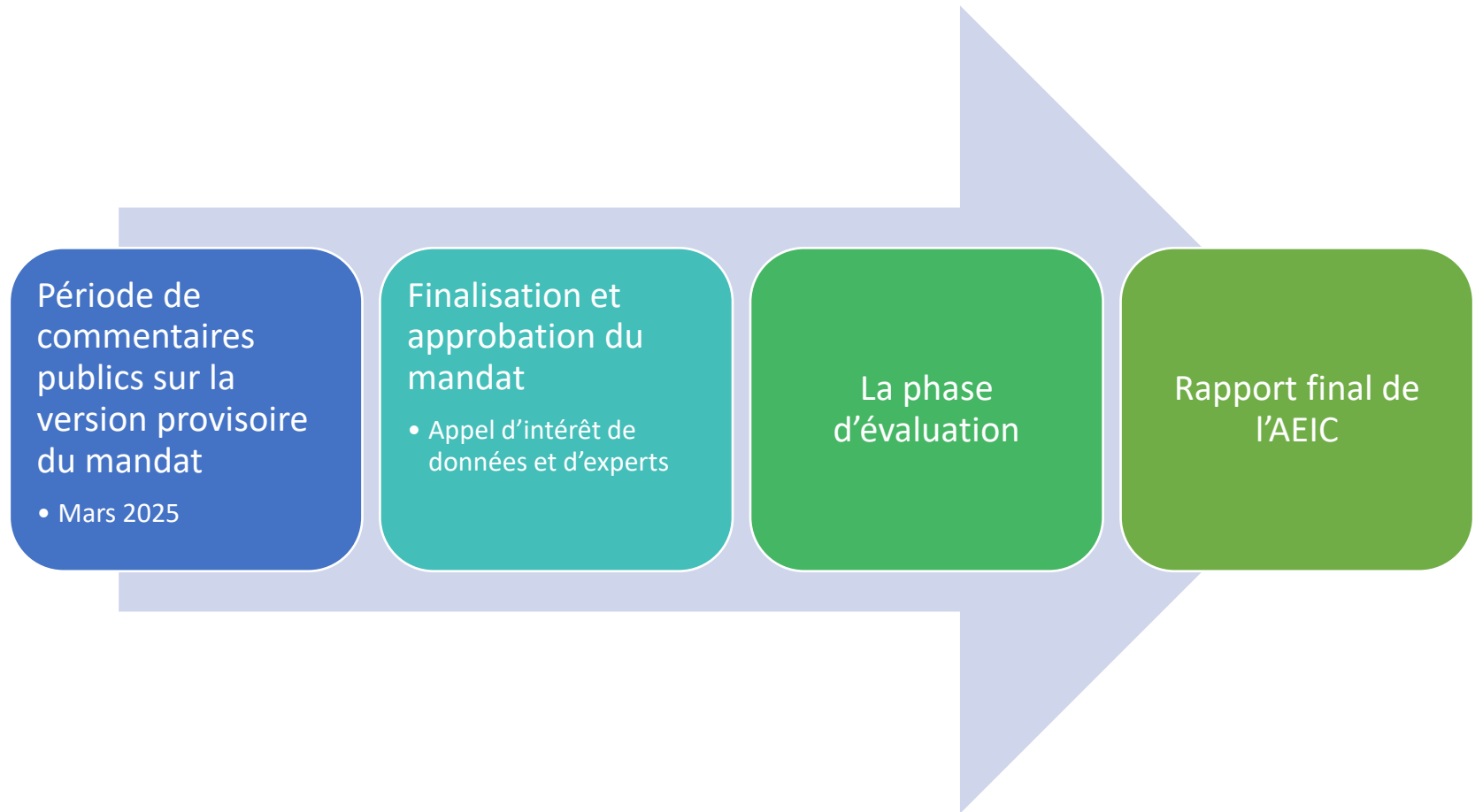
STRUCTURE DE LA PHASE D'ÉVALUATION



** Les groupes consultatifs sont composés de représentants de divers milieux. Le nombre précis de groupes consultatifs sera à déterminer.*



PROCHAINES ÉTAPES



COMMENTAIRES/QUESTIONS

Soumettre des commentaires sur le mandat provisoire et poser des questions en utilisant :

- [Page du registre d'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent](#)
- Courriel: stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca

